

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 octobre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain dans le quartier de la Duchère à Lyon 9°, sont engagées la réhabilitation des bâtiments et la requalification urbaine des espaces extérieurs et des voiries de desserte du quartier.

Le bâtiment n° 550, propriété de l'OPAC du Grand Lyon, est situé en bordure du quartier, le long de l'avenue d'Ecully, et donne une impression d'enfermement néfaste à l'image du quartier. La réhabilitation de cet immeuble est engagée et sera complétée par un réaménagement des espaces extérieurs dans la continuité de celui réalisé pour la rue Beer Sheva et pour l'esplanade du marché.

Il est proposé de créer, sous ce bâtiment, au niveau du hall d'entrée n° 556, un passage traversant permettant de couper l'effet de mur, de le relier à l'immeuble 540 et au centre commercial de la Sauvegarde, enfin de sécuriser les déplacements, notamment l'accès aux garages.

Allié au réaménagement de l'esplanade du marché, ce passage donnerait ainsi une continuité aux cheminements entre cette dernière et les espaces extérieurs du secteur.

L'ensemble du programme de l'opération est évalué à 13 970 000 F TTC et comprend :

- les travaux de réhabilitation pour un montant de 13 000 000 F TTC financés par l'Etat, par l'emprunt et par les fonds propres de l'OPAC du grand Lyon,
- la création d'un passage public traversant pour un montant de 970 000 F TTC financée par un fonds de concours de la Communauté urbaine ;

**B - Propose** d'approuver la création d'un passage traversant sous le bâtiment n° 550, propriété de l'OPAC du Grand Lyon à la Duchère, ainsi que son financement par la Communauté urbaine pour un montant de 970 000 F TTC, de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'OPAC du Grand Lyon et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la création d'un passage traversant sous le bâtiment n° 550, propriété de l'OPAC du Grand Lyon à la Duchère, ainsi que son financement par la Communauté urbaine pour un montant de 970 000 F TTC.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention à intervenir avec l'OPAC du Grand Lyon.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 657 170 - fonction 66 - opération 0052.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,